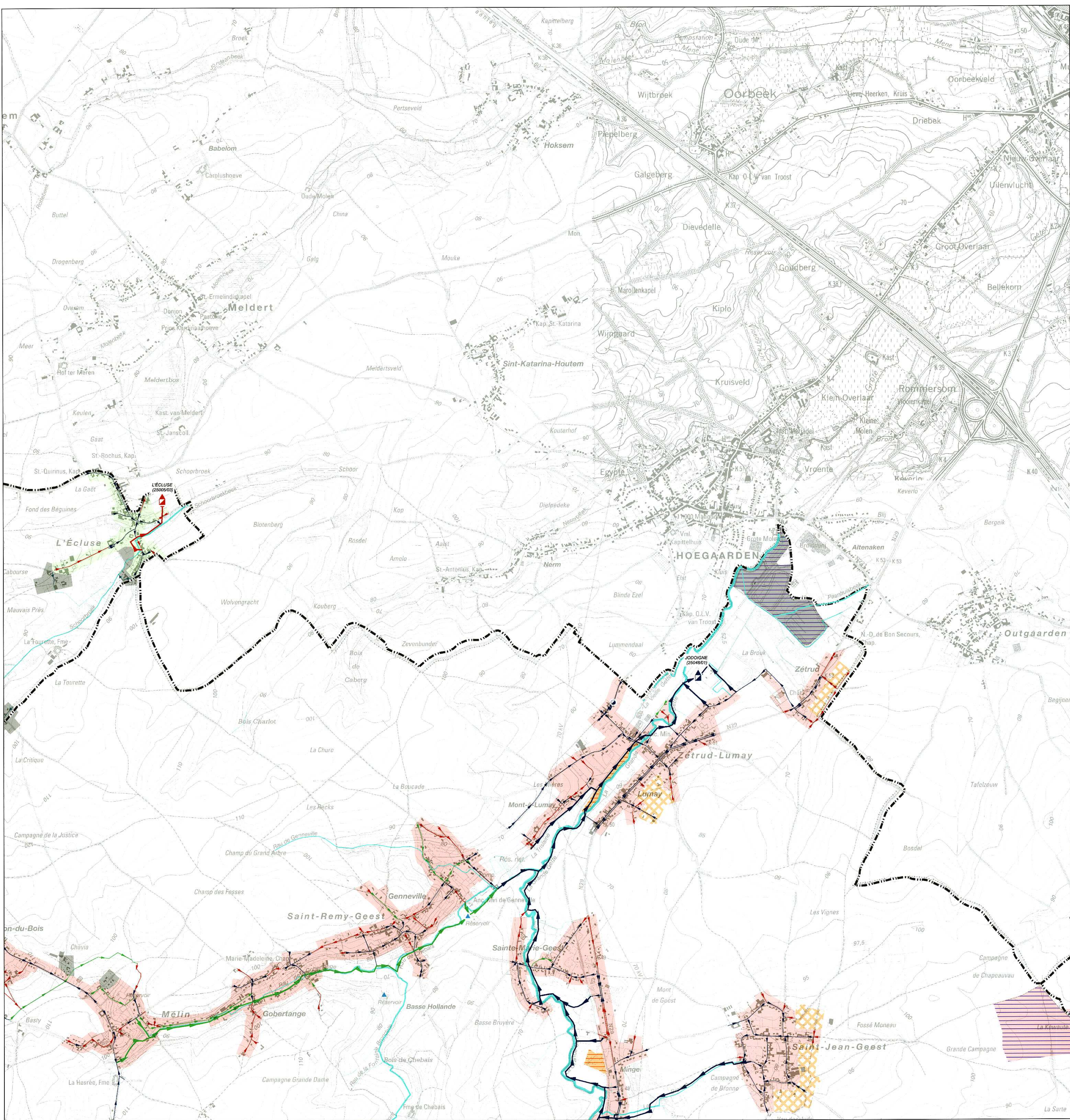




PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE
(P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de la DYLE-GETTE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

Association Intercommunale pour le Dévergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège

Intercommunale du Borinage Wallon

Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS,
Vice-Président du Comité de Direction

Jean-Luc MARTIN,
Président du Conseil d'Administration

Jean-Luc LEJEUNE,
Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA DYLE-GETTE

Namur, le 10 NOV. 2005

Benoît LUTGEN

Elio DI RUPO

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Feuille n° 5/24

Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat ou équipement communautaire	aménagement d'office	loisir	activité indus. ou artisanale
-------------------------------------	----------------------	--------	-------------------------------

de moins de 2.000 EH (Ib) :

habitat ou équipement communautaire	aménagement d'office	loisir	activité indus. ou artisanale
-------------------------------------	----------------------	--------	-------------------------------

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équipement communautaire	aménagement d'office	loisir	activité indus. ou artisanale
-------------------------------------	----------------------	--------	-------------------------------

Assainissement autonome communal (Iib) :

habitat ou équipement communautaire	aménagement d'office	loisir	activité indus. ou artisanale
-------------------------------------	----------------------	--------	-------------------------------

Assainissement transitoire (III) :

habitat ou équipement communautaire	aménagement d'office	loisir	activité indus. ou artisanale
-------------------------------------	----------------------	--------	-------------------------------

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin
(*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
----------	---------------------------	------------

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénover
- Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique existante	Station publique adjugée ou en construction	Station publique à réaliser
----------------------------	---	-----------------------------

Station à statut particulier

privée existante	à déclasser
------------------	-------------

AUTRES PROBLEMATIQUES

Dévergement - Exhaure

Station de pompage existante	Station de pompage adjugée ou en construction	Station de pompage à réaliser
------------------------------	---	-------------------------------

Bassin d'orage

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
----------	---------------------------	------------

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930

Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400

http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ia)

Prévention éloignée (Iib)

Surveillance (III)

Eaux de surface (Mise à jour : 04/09/2002)

Navigable	1 ^{er} catégorie	2 ^{ème} catégorie
Slème catégorie	non classé	Cours votés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/09/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

- ● ● Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGATLP.

L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

— — — — — Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)

— 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN

Traitement des données : OEA et SPGE

